

## Prérogatives comparatives Exercice Commercial GB

**YACHT-MASTER COASTAL**  
+ Commercial Endorsement

- Sur des navires inférieurs à 24m naviguant en catégories 3/4/5 & 6 à moins de 20 miles d'un abris à partir d'un point de départ défini dans un temps beau à médium inférieur à 5 beaufort & uniquement de jour.
- Exercice restreint aux pavillons Britanniques & ancien Commonwealth

**YACHT-MASTER OFF-SHORE**  
+ Commercial Endorsement

- Sur des navires commerciaux inférieurs à 200 Ums naviguant en catégories 1/2/3/4/5 & 6 à moins de 150 miles d'un abris.
- Exercice restreint aux pavillons Britanniques & ancien Commonwealth



**Examen Oral MCA**



**MASTER 200 MCA**

Vers équival. Capitaine 200/STC W95?

## Prérogatives comparatives Exercice Commercial FR

**Certificat Spécialisation**  
(C.S) Croisière / BPJEPS Voile

- **Le CS Croisière est ouvert aux titulaires d'un BPJEPS Voile.**
- Ce certificat permet d'encadrer en qualité de formateur à la **croisière au large**, jusqu'à 200 Milles d'un abri, et d'être **Chef d'Escadre** d'une escadre comprenant des encadrant titulaires du seul BPJEPS.
- **Le CS Croisière vaut le Module 5 du Capitaine 200 Voile, L'inverse n'est pas vrai.** (Arrêté du 25 avril 2005 relatif aux conditions de formation et de délivrance du brevet de capitaine 200 voile).

**Capitaine 200 (modules 1/2/3)**  
+ **Module 5 Voile (STCW95)**

- Fonctions de capitaine & second capitaine ou d'officier chargé du quart à la passerelle.
- Navires de plaisance de jauge brute inférieure à 200, armés avec un rôle d'équipage & Navires à utilisation collective (NUC) naviguant à l'intérieur des eaux territoriales françaises
- Navires à voile ne transportant pas plus de 12 passagers ou Navires à moteur ne transportant pas plus de 12 passagers et n'allant pas à plus de 60 milles des côtes (sauf si Médical 2 + CRO)
- + Médical 2 + CRO : Prérogatives 200 milles
- + Médical 3 + CGO : Prérogatives illimitées



**+ 12 mois navigation**  
**enrolé (endorsé)**



**Capitaine 200 Voile STCW95 validé**